

Club des élus nationaux pour le v  b

Le v  lo au Parlement : bilan de l  gislation

C'est le 5 juillet 2012,    l'occasion de l'assembl  e g  n  rale du Club des villes et territoires cyclables organis  e au S  nat, qu'a   t   lanc   le Club des parlementaires pour le v  lo, devenu depuis « Club des   lus nationaux pour le v  lo ». Ce collectif, anim   par le Club des villes et territoires cyclables, r  unit rapidement une centaine de d  put  s et s  nateurs de tous bords convaincus que le v  lo est un atout majeur pour la transition   cologique, la lutte contre la pollution de l'air, le d  veloppement   quilibr   des territoires. Le renouvellement en juin dernier de l'Assembl  e nationale est l'occasion de dresser un bilan de son action et de relancer cette dynamique. Retour sur cinq ann  es tr  s actives.

Son objectif : promouvoir au Parlement, de fa  on collective et transparente, l'utilisation du v  lo comme mode de transport    part enti  re et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets l  gislatifs. C'est pourquoi il n'a eu de cesse, tout au long de la l  gislation, d'adresser au gouvernement des propositions et de soumettre au Parlement des amendements en saisissant toutes les opportunit  s l  gislatives d'inscrire le v  lo dans les d  bats transports,   nergie,   conomie, logement et sant   o   il doit avoir partout sa place.

Des d  bats dans les h  micycles trois mois apr  s la cr  ation

En d  pit du scepticisme et d'id  es re  ues souvent d  favorables au v  lo, les   l  ments d'une politique pro v  lo ont pu   tre vers  s au d  bat, d  s l'automne 2012, dans les h  micycles. Nombreux sont ainsi les d  bats parlementaires de cette l  gislation qui ont vu les parlementaires v  lo en action, mobilis  s pour d  fendre, en commission comme en s  ance publique, des amendements communs portant sur des dispositifs d'incitations   conomiques    l'usage du v  lo, de prescription d'am  nagement d'aires de stationnement ou encore de reconnaissance des b  n  fices li  s    la pratique du v  lo en termes de sant   publique, d'emploi et de retomb  es   conomiques.

D  s 2013, c'est l'obligation de cr  er des places de stationnement v  los s  curis  es dans les gares nouvelles ou r  nov  es qui a   t   obtenue    l'occasion de l'adoption de la loi portant



Alain Dalouche

r  forme ferroviaire qui s'est enrichie d'un plan d'am  nagement et de financement de place de stationnement v  lo dans et aux abords des gares prioritaires en concertation avec les collectivit  s locales. Elle a   galement act   le principe d'embarquement des v  los non d  mont  s dans les trains. Avec la loi ALUR, l'inscription    l'ordre du jour des assembl  es g  n  rales de copropri  t   de la question du stationnement des v  los dans les immeubles a   t   prescrite.

Un travail de conviction et de propositions l  gislatives

C'est dans la loi relative    la transition   nerg  tique pour la croissance verte que les parlementaires v  lo ont introduit l'indemniti   kilom  trique v  lo, l'incitation fiscale pour les entreprises qui mettent des flottes de v  los    la disposition de leurs salari  s, et des obligations de stationnement v  lo lors de la construction de bureaux ou de commerces. C'est enfin la loi sant   qui,

par amendement, a   largi la palette des prescriptions m  dicales    l'activit   physique (sport et activit   sur ordonnance).

Ce travail de conviction et de propositions l  gislatives a conduit le gouvernement      laborer, en concertation avec les acteurs, un plan national pour les mobilit  s actives auquel ont contribu   les parlementaires pour le v  lo. Ils ont pris une part active    la pr  paration de la premi  re phase de ce plan d'action national pour les mobilit  s actives, qui a permis de mettre en   uvre 25 premi  res actions en mars 2014, et    l'exp  rimentation de l'indemniti   kilom  trique v  lo, traduite ensuite dans la loi relative    la transition   nerg  tique gr  ce    la mobilisation des parlementaires.

La cr  ation de ce club a ainsi donn   des r  sultats tangibles, et elle a permis de fixer un cap ambitieux, parfois au-del   des projections du gouvernement. Elle a permis   galement une coordination de l'action des parlementaires acquis    la cause du v  lo.

Il reste beaucoup    faire !

Le poids   conomique de la fili  re comme le gisement d'emplois et les retomb  es positives pour la collectivit   de la pratique du v  lo sous tous ses aspects (sport et loisir, cyclotourisme, d  placement du quotidien) doivent   tre davantage pris en compte. C'est pourquoi le maintien d'une expression collective et transparente dans la nouvelle l  gislation est un enjeu important. Le Club des villes et territoires cyclables se propose ainsi de poursuivre la d  marche d'animation de ce club des   lus nationaux pour le v  lo dans le cadre des groupes d'  tudes parlementaires qui pourront   tre mis en place dans les deux assembl  es. ■